



2025

# CAMPAGNE DE FINANCEMENT

## MAISONS SPORT-SANTÉ 2025





## CONTEXTE

Le programme des Maisons Sport-Santé a été créé en 2019 puis renforcé au fil du temps afin de mailler l'ensemble du territoire national pour répondre aux besoins des usagers.

La loi du 2 mars 2022, visant à démocratiser le sport en France est venue renforcer le rôle des Maisons Sport-Santé en les inscrivant dans le code de la santé publique, en élargissant les possibilités de prescription médicale d'activités physiques adaptées

Afin d'accompagner le développement de ce dispositif, l'ARS et la DRAJES Centre-Val de Loire s'engagent fortement pour le soutien financier des Maisons Sport-Santé.

Dans ce contexte, ces deux administrations lancent une campagne de financements conjointe pour soutenir le fonctionnement des Maisons Sport-Santé de la région Centre-Val de Loire.

## OBJECTIFS

La présente campagne de financements a pour objectif de soutenir la dynamisation des activités pour les MSS habilitées.

Les demandes de subvention devront permettre de développer une ou plusieurs missions, ainsi que des actions en matière de prévention des chutes, telles que définies par l'arrêté du 25 avril 2023 portant le cahier des charges des MSS :

<b>Mission 1 :</b> Sensibilisation, information et conseils sur les bienfaits de l'APS	<b>Mission 2 :</b> Mise à disposition du public de l'information sur les offres locales d'APS et d'APA	<b>Mission 3 :</b> Accueil personnalisé des personnes
<b>Mission 4 :</b> Assurer la mise en place ou la réalisation des bilans	<b>Mission 5 :</b> Orienter les personnes vers un parcours d'activité physique	<b>Mission 6 :</b> Accompagner les patients et s'assurer de leur accord
<b>Mission 7 :</b> Orienter vers des professionnels et des structures partenaires	<b>Mission 8 :</b> Assurer la mise en place d'action de sensibilisation et/ou de formation	<b>Mission 9 :</b> Mettre en réseau les intervenants



## CONDITIONS D'ELIGIBILITES

1. Pour toute demande de subvention, **une prise de contact** avec le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) de rattachement **est obligatoire avant le dépôt.**
2. La structure doit avoir reçu son habilitation de Maison Sport Santé.
3. Les MSS habilitées **doivent avoir répondu aux enquêtes annuelles** réalisées par le Pôle Ressources National Sport-Santé Bien-être (PRNSSBE).
4. Le cas échéant, **justifier par un compte-rendu, de l'utilisation des subventions** versée par la DRAJES et l'ARS au titre des Maisons Sport-Santé sur le précédent exercice.

Sont concernées par l'attribution de subventions les Maisons Sport-Santé habilitées en région Centre-Val de Loire dont respectant les critères ci-dessus et dont la nature juridique permet l'obtention de subventions publiques, à savoir :

- Les associations,
- Les collectivités territoriales,
- Les établissements publics,
- Les structures privées marchandes relevant de **l'économie sociale et solidaire.**

### Les financements pourront porter sur :

- La formation des intervenants du dispositif ;
- Les compétences dédiées ;
- La mise en place de cycles de séances d'APA sur prescription médicale.
- Matériel d'intervention particuliers pour la mise en œuvre des séances d'activités physiques,
- Matériel nécessaire à la réalisation de bilan de condition physique,
- Matériel relatif au système d'information.

### Les financements excluront :

- L'acquisition de matériel médical.

Une attention particulière sera portée

- Aux structures intervenant sur des **territoires fragilisés** (Quartier Prioritaire de la Ville ou Zone de Revitalisation Rurale) et s'adressant à des **publics vulnérables**, notamment aux personnes en situation de perte d'autonomie ou de handicap.
- Aux Maisons Sport-Santé, inscrites dans une **logique partenariale** avec le tissu associatif et sportif local et inscrites dans une logique de mutualisation au bénéfice des parcours sport-santé.
- A la participation des actions du réseau départemental Sport-Santé, en lien avec la coordination départementale des MSS, ainsi qu'aux orientations et projets portés par la coordination régionale Sport-santé.



Les MSS indiqueront, lorsqu'elles en disposent, le système d'information permettant de recueillir et transmettre les données pratiquants/patients conformément au protocole déployé par l'Observatoire National de l'Activité Physique et de la sédentarité (ONAPS).

## MSS COORDINATRICES DEPARTEMENTALES

Les MSS nommées coordinatrices départementales pourront effectuer une demande de subvention selon un forfait **allant jusqu'à 10 000€ maximum**.

Le forfait prendra en compte :

- L'organisation à minima deux comités de pilotage à vocation départementale par an (un en début de saison et l'autre en fin de saison sportive, par exemple) ;
- Assurer une fonction de guichet unique pour assurer le lien entre les usagers, les MSS et/ou le mouvement sportif ;
- Mettre en place une journée départementale d'animation territoriale sport-santé sur le territoire ;
- Référencer l'offre en activités physiques adaptées et la formaliser sur un annuaire ;
- Travailler en partenariat avec le coordonnateur régional pour contribuer au développement du sport-santé sur le territoire régional et départemental ;
- Participer aux réunions régionales et aux instances territoriales ;
- Diffuser et transmettre les informations et bonnes pratiques à l'ensemble du réseau départemental (création ou utilisation d'un outil collaboratif, newsletter départementale...);
- Contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie Régionale Sport-Santé à l'échelon départemental.

## MODALITES DE DEPÔT

Les dossiers de demande de subvention devront être transmis dans la période **du 12 mai 2025 à 9h30 au 20 Juin à 23h59**.

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/client/login>

**Code : 4063**

## DOCUMENTS ET INFORMATIONS A FOURNIR

Les documents demandés sont

- Demande de subvention 2025, via le Cerfa n°12156-06
- Compte-rendu financier via le Cerfa 15059-02
- Bilan et prévisionnel des missions de la MSS (sous forme d'un tableau Excel à compléter)
- RIB de moins de 3 mois
- Bilan comptable validé de l'association année n-1



## CONTACTS DES SERVICES DE L'ETAT

<p>Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports Centre-Val de Loire, Loiret (45)  <i>Maxence LEON-LEVERD</i>  <a href="mailto:maxence.leon-leverd@ac-orleans-tours.fr">maxence.leon-leverd@ac-orleans-tours.fr</a></p>	<p>Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports d'Eure et Loir (28)  <i>Allan HUYGUES-BEAUFOND</i>  <a href="mailto:Allan.Huygues-Beaufond@ac-orleans-tours.fr">Allan.Huygues-Beaufond@ac-orleans-tours.fr</a></p>
<p>Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports d'Indre et Loire (37)  <i>Stéphanie LECOMTE</i>  <a href="mailto:stephanie.lecomte@ac-orleans-tours.fr">stephanie.lecomte@ac-orleans-tours.fr</a></p>	<p>Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports du Loir-et-Cher (41)  <i>Sylvain BRULAIRE</i>  <a href="mailto:Sylvain.Brulaire@ac-orleans-tours.fr">Sylvain.Brulaire@ac-orleans-tours.fr</a></p>
<p>Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de l'Indre (36)  <i>Marie-Hélène GUY</i>  <a href="mailto:marie-helene.guy@ac-orleans-tours.fr">marie-helene.guy@ac-orleans-tours.fr</a></p>	<p>Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports du Cher (18)  <i>Véronique DOLEANS</i>  <a href="mailto:veronique.Doleans@ac-orleans-tours.fr">veronique.Doleans@ac-orleans-tours.fr</a></p>
<p>Délégation  Départementale du 45  Mme Fouraha SAID SOIHILI  <a href="mailto:fouraha.said-soihili@ars.sante.fr">fouraha.said-soihili@ars.sante.fr</a>  Tél : 02 38 77 47 50</p>	<p>Délégation  Départementale du 28  Mme Loétitia RONSIN  <a href="mailto:loetitia.ronsin@ars.sante.fr">loetitia.ronsin@ars.sante.fr</a>  02.38.7739.27</p>
<p>Délégation  Départementale du 37  Mme Angèle RABILLER  <a href="mailto:ARS-CVL-DD37-UNITE-PPS@ars.sante.fr">ARS-CVL-DD37-UNITE-PPS@ars.sante.fr</a>  Tél : 02 38 77 34 24</p>	<p>Délégation  Départementale du 41  Mme Aurore HAUSKNOST  <a href="mailto:aurore.hausknost@ars.sante.fr">aurore.hausknost@ars.sante.fr</a>  Tél : 02 38 77 34 91</p>
<p>Délégation  Départementale du 36  Mme Nathalie HEMERY-BOILEAU  <a href="mailto:nathalie.hemery-boileau@ars.sante.fr">nathalie.hemery-boileau@ars.sante.fr</a>  02.38.77.33.89</p>	<p>Délégation  Départementale du 18  Mme Naima MOUSALLI  <a href="mailto:naima.mousalli@ars.sante.fr">naima.mousalli@ars.sante.fr</a>  02.38.77.33.21</p>